

LA CHARTE DU RANDONNEUR

VISA 2000

Les circuits pédestres sont aussi souvent que possible tracés en pleine nature.

Ils ne sont ni des routes, ni des trottoirs. Il convient donc :

- De ne pas craindre la marche en terrain parfois difficile,
- D'être équipé de bonnes chaussures de marche si possible imperméables pendant la mauvaise saison,
- D'être muni d'une canne ou d'un bâton (conseillé),
- D'être ponctuel et se présenter 10 minutes avant le départ prévu.

Tout randonneur devra en outre :

- Respecter la nature, ne pas laisser de détritrus,
- Prendre soin de refermer les clôtures,
- Ne pas fumer,
- Rechercher les contacts humains.

Pour les randonnées à la journée, il faudra s'inscrire auprès de l'animateur le mardi qui la précède (si moins de 5 personnes, la randonnée sera annulée).

La vie d'un groupe est précaire, elle dépend de l'attitude de chacun à s'efforcer de ne pas lui porter atteinte. Les organisateurs de randonnées sont bénévoles : il faut faciliter leur action dans la mesure du possible en restant groupé et en aidant les retardataires qui se trouvent peut-être en difficulté ;

Il faut respecter impérativement les consignes de l'animateur.

Sur les tronçons de routes où circulent des voitures, **il est impératif de marcher à gauche** et en file indienne (sauf indications contraires des accompagnateurs) **R.421.42**.

Toujours se regrouper avant la traversée d'une route, d'un pont ou d'un village.

Les chiens ne sont pas admis.

Ne pas se départir de sa bonne humeur, même si un nuage vient un court instant cacher le soleil !